



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAYENNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2018-019

PUBLIÉ LE 28 FÉVRIER 2018

Sommaire

Préfecture

53-2018-02-27-001 - Arrêté relatif à la suppléance de la ss-préfète de l'arr. de Mayenne et du ss-préfet des arr. de Laval et Château-Gontier (2 pages)

Page 3

Préfecture

53-2018-02-27-001

Arrêté relatif à la suppléance de la ss-préfète de l'arr. de
Mayenne et du ss-préfet des arr. de Laval et
Château-Gontier



PREFET DE LA MAYENNE

**Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial**
Bureau de la coordination administrative
et de l'appui territorial

Arrêté du 27 février 2018

relatif à la suppléance de la sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne
et du sous-préfet des arrondissements de Laval et de Château-Gontier

**Le préfet de la Mayenne,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Frédéric VEAUX, préfet de la Mayenne à compter du 17 mai 2016 ;

Vu le décret du président de la République du 19 octobre 2016 portant nomination de Mme Marie THALABARD-GUILLOT, sous-préfète de Mayenne ;

Vu le décret du président de la République du 17 janvier 2018 portant nomination de M. Frédéric MILLON, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, en outre sous-préfet de l'arrondissement de Château Gontier ;

Vu l'arrêté du 19 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme Marie THALABARD-GUILLOT, sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Frédéric MILLON, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet de l'arrondissement de Laval et suppléance du préfet de la Mayenne ;

Vu l'arrêté du 23 février 2018 portant délégation de signature à M. Frédéric MILLON, sous-préfet de l'arrondissement de Château Gontier ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1^{er}: En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie THALABARD-GUILLOT, M. Frédéric MILLON, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet des arrondissements de Laval et de Château Gontier, est chargé d'exercer la suppléance de la sous-préfète de Mayenne. Cette suppléance sera assurée en application de la délégation de signature conférée à Mme Marie THALABARD-GUILLOT par l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric MILLON, secrétaire général de la préfecture de la Mayenne, sous-préfet des arrondissements de Laval et de Château Gontier, Mme Marie THALABARD-GUILLOT, sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne, est chargée de la suppléance de M. Frédéric MILLON, en tant que sous-préfet des arrondissements de Laval et de Château Gontier. Cette suppléance sera assurée en application des délégations de signature conférées à M. Frédéric MILLON, par les arrêtés préfectoraux susvisés.

Article 3 : L'arrêté du 25 janvier 2018 relatif à la suppléance de la sous-préfète de l'arrondissement de Mayenne et du sous-préfet des arrondissements de Laval et de Château-Gontier et toutes les dispositions contraires au présent arrêté sont abrogés.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Mayenne.

Le préfet,

Frédéric VEAUX